



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Vitor VALENTE Maire

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

Date de la convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

Droit de préemption urbain :

- ✓ Opération ayant donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 0
- ✓ Opération n'ayant pas donné lieu à l'exercice du droit de préemption : 11

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026
2. Arrêt du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026,

Affaires Générales

3. Création et Composition de la Commission d'Appel d'Offres,
4. Composition de la Commission de contrôle des listes électorales,
5. Election et désignation des délégués auprès des organismes extérieurs au conseil municipal,
6. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Ressources Humaines

7. Recrutement d'un vacataire,

Finances

8. Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2025,
9. Affectation du Résultat 2025,
10. Adoption du Budget Primitif pour 2026,
11. Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2026,
12. Informations du Maire et des commissions,
13. Questions diverses.

1) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 5 mars 2026

Avant d'arrêter définitivement le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026, il est demandé aux Conseillers Municipaux de faire remonter les remarques ou corrections.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_13

2) Arrêt du Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2026

Avant d'arrêter définitivement le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026, il est demandé aux Conseillers Municipaux de faire remonter les remarques ou corrections.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_14

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

3) Création et Composition de la Commission d'Appel d'Offres

En application de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) il est nécessaire de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Cette commission sera chargée d'attribuer les marchés publics et/ou accords-cadres issus de procédures formalisées et de donner son avis sur toutes modifications d'un marché public en cours d'exécution entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Elle émettra également un avis préalable à la décision du Maire sur l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA).

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et L.1414-2 du CGCT, la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants est composée, en plus du Maire qui est président de droit, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Il convient de procéder selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Monsieur le Maire propose la liste unique suivante pour désigner les membres de la commission d'appel d'offres :

Commission d'Appel d'Offres	
Président	Vitor VALENTE
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Yves PETIT	Christophe COLAS
Custodio DE FARIA	Stéphane HAGARD
Michel BIDARD	Théo TONNELIER

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_15

4) Composition de la Commission de contrôle des listes électorales

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se sont vu transférer la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits.

Pour les communes dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil, la commission doit être composée de cinq conseillers titulaires et trois suppléants, répartis comme suit :

- Trois conseillers titulaires et deux suppléants appartenant à la liste ayant obtenu le plus de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires,
- Deux conseillers titulaires et un suppléant appartenant à la deuxième liste, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 - Théo TONNELIER	
2 - Joëlle PICARD	1 - Laura SHARPE
3 - Alain BUIRON	2 - Muriel KERHERVÉ
4 - Marie-Claude BRUDER CAUQUIL	3 - Michel BIDARD
5 - Véronique SABATIER	

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_16

5) Élection des délégués auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire informe l'assemblée qu'à chaque élection municipale doit s'accompagner le renouvellement du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le Maire. Ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile.

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein par le Conseil municipal (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste) et en nombre égal des membres nommés par le Maire.

Le nombre d'administrateurs est fixé par délibération du Conseil municipal. Parmi les membres qui seront ensuite nommés par le Maire devront figurer :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il en résulte implicitement que le Conseil d'Administration doit comprendre au minimum quatre membres élus et quatre membres nommés.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Fixer** à huit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS : quatre membres élus et quatre membres nommés
- **Procéder** à l'élection des quatre administrateurs élus siégeant au sein du conseil d'administration du CCAS. Ces membres sont élus au scrutin de liste avec attribution des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose la liste suivante pour désigner les membres élus du CCAS :

Membres élus
Catherine HAMEL
Stéphanie PACTON
Nicolas QUÉNU
Véronique SABATIER

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_17

6) Élection et désignation des délégués auprès des organismes extérieurs au conseil municipal

Conseils des écoles : Élection de représentants du conseil municipal

Conformément à l'article D.411-1 du Code de l'Éducation relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, le conseil municipal doit désigner un conseiller municipal.

Outre cette représentation, le Maire ou son représentant, est également membre de chaque conseil d'école.

Monsieur le Maire propose Madame Karine SCHAPPACHER pour l'école élémentaire et Madame Véronique SABATIER pour l'école maternelle et invite le conseil municipal à procéder à leur élection.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_18

Désignation d'un correspondant défense et chef du protocole

Créée en 2001, par le secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. Il peut jouer un rôle actif dans l'organisation des manifestations publiques auxquelles participent les différents corps d'armée.

Il dispose également de toute l'information nécessaire aux administrés de la commune en matière d'enseignement de défense à l'école, de recensement et de Journée Défense et Citoyenneté (ex JAPD).

Enfin, le correspondant défense a pour mission la sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en liaison avec les équipes pédagogiques et les rectorats d'académies.

En conséquence, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il désigne Monsieur Alain BUIRON correspondant défense et chef du protocole et précise qu'une délibération sera prise en ce sens.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_19

Élection des délégués au Syndicat Mixte des Installations Sportives des Collèges de la Région de Nemours

Les statuts de ce syndicat prévoient que siègent au comité syndical deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par les communes adhérentes.

La commune contribue à ce Syndicat en fonction du nombre d'enfants scolarisés dans les collèges de la région de Nemours et fréquentant une filière spécifique n'existant pas sur Fontainebleau.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie DUWEZ	Laura SHARPE
Karine SCHAPPACHER	Stéphane HAGARD

Madame Lott demande qu'elle est la vocation de ce syndicat ? Madame Duwez indique que la commune doit participer au fonctionnement des installations sportives mises à disposition des enfants qui sont scolarisés dans un des collèges de Nemours, mais pour le moment il n'y en a pas.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_20

Élection des délégués au Syndicat Mixte de Transports Sud 77

Les statuts de ce syndicat prévoient que siègent au comité syndical deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par les communes adhérentes.

Ce syndicat organise les services réguliers ou à la demande, de transports publics de personnes, des services de mobilité solidaire. Il organise ou contribue également au développement des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 du Code des Transports.

Monsieur le Maire précise que le nom de Sonia RISCO est indiqué pour information. Il s'agit de la Maire de Recloses et elle est Vice-Présidente aux transports à la Communauté d'Agglomération.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Nathalie DUWEZ	Stéphanie PACTON
Sonia RISCO pour information	Catherine ROUSSEAU

Madame Bruder Cauquil demande pourquoi ce n'est pas une suppléante de Recloses en face de Madame Risco ? Monsieur le Maire répond qu'elle n'intervient pas comme maire de Recloses mais en qualité de Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_21

Élection des délégués au Syndicat Mixte Pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Fontainebleau

Ce syndicat gère la collecte des ordures ménagères et a confié la gestion du traitement au SMITOM. Des délégués du SMICTOM seront désignés ultérieurement dans ce syndicat.

Les statuts de ce syndicat prévoient que siègent au comité syndical deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par les communes adhérentes à la communauté d'agglomération.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catherine HAMEL	Jean-Charles GANDON
Yves PETIT	Jean BRÉGÈRE-MAILLET

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_22

Élection des délégués au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM)

Les statuts de ce syndicat prévoient que la commune de Bourron-Marlotte soit représentée par deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité de territoire « Melun Val de Seine et Pays de Fontainebleau ».

Le Maire propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Myriam LOTT	Nicolas QUÉNU
Jean-Charles GANDON	

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_23

Élection des délégués à l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing

L'EPAGE du Bassin du Loing est un syndicat de rivières qui a en charge de la gestion et l'amélioration de 3 000 kilomètres de cours d'eau sur le bassin du Loing et de ses affluents.

La commune de Bourron-Marlotte est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Véronique SABATIER	Jean-Charles GANDON
Catherine ROUSSEAU	Marie-Claude BRUDER CAUQUIL

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_24

Désignation des représentants au sein de l'OPH Val de Loing Habitat

Le Conseil Municipal propose Stéphanie PACTON en tant que titulaire et Catherine HAMEL en tant que suppléante afin de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de l'O.P.H Val de Loing Habitat.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_25

Désignation du représentant au sein de la Société d'Économie Mixte (SEM) du Pays de Fontainebleau

Le Conseil Municipal propose Vitor VALENTE en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la Société d'Économie Mixte du Pays de Fontainebleau.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_26

Désignation du représentant au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal propose Vitor VALENTE en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'administration de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Sur demande de Monsieur Buiron, Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion d'un transfert de compétence, comme le gymnase par exemple, la CLECT calcule les coûts de fonctionnement et d'investissement que génère ce transfert. C'est la CLECT qui détermine le montant à déduire de l'attribution de compensation versée par la CAPF et les attributions de compensation d'investissement versées à la CAPF.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_27

Désignation des représentants au sein des Commissions de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Afin que la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau puisse constituer ses commissions, le conseil municipal propose de désigner dans les différentes commissions les représentants ci-après :

	MEMBRE
Finances ressources humaines et mutualisation	Vitor VALENTE
Cadre de Vie, Environnement, GEMAPI	Catherine HAMEL
Urbanisme, Habitat, logement et Mobilités	Custodio DE FARIA
Sport, Enfance, Jeunesse, culture et vie associative	Christophe COLAS
Développement économique, Tourisme, attractivité	Nicolas QUÉNU

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_28

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) indique qu'une commission des impôts directs doit être composée dans chaque commune. Elle doit être composée :

- Du Maire, Président de la commission,
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques doit, deux mois après l'installation de l'organe délibérant, désigner les commissaires. Pour ce faire, le conseil municipal constitue une liste de contribuable, en nombre double c'est-à-dire, 32 personnes pour les communes supérieures à 2 000 habitants.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins,
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne,
- Jouir de leurs droits civils,
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (*taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises*),
- Être familiarisés avec les circonstances locales,
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Monsieur Loïc CARMIGNAC	Monsieur Jean-Charles GANDON
Monsieur Éric ROUSSARD	Monsieur Stéphane HAGARD
Madame Dominique GRÉMY	Madame Catherine HAMEL
Madame Christelle CERCEAU	Madame Muriel KERHERVÉ
Madame Danielle LEFRANC	Madame Myriam LOTT
Madame Gaële PARSchOWSKI	Madame Stéphanie PACTON
Madame Marion BERTRAND	Monsieur Yves PETIT
Madame Sylvie FAUVET	Madame Joëlle PICARD
Monsieur Michel BIDARD	Monsieur Nicolas QUÉNU
Monsieur Jean BRÉGÈRE-MAILLET	Madame Catherine ROUSSEAU
Madame Marie-Claude BRUDER CAUQUIL	Madame Véronique SABATIER
Monsieur Alain BUIRON	Madame Karine SHCAPPACHER
Monsieur Christophe COLAS	Madame Laura SHARPE
Madame Cécile DANIELOU	Monsieur Théo TONNELIER
Monsieur Custodio DE FARIA	Monsieur Vitor VALENTE
Madame Nathalie DUWEZ	Madame Carole CHARVIN

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_29

RESSOURCES HUMAINES

7) Recrutement d'un Vacataire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2023, le CCAS a mis en place un « transport à la demande ». En période scolaire il était proposé aux personnes de plus de 60 ans, deux fois par semaine, de les emmener faire leurs courses dans les supermarchés de Nemours et Saint-Pierre-Lès-Nemours mais également de les accompagner à leurs rendez-vous médicaux.

Pour cela, un contrat correspondant aux missions du CCAS mais également à quelques missions liées aux services techniques, a été proposé à un agent retraité de la commune. Or, il a atteint l'âge de 67 ans, la commune ne peut donc plus prolonger son contrat mais il souhaite conserver une activité. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de le recruter comme vacataire.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à créer un emploi de vacataire pour la gestion des poubelles, à hauteur de 12h00 par semaine qui sera rémunéré sur la base d'un taux horaire de 12,02 €. Cette vacation prendra effet au 3 mai 2026 pour s'achever le 2 mai 2027.

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_30

8) Adoption du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brégère-Maillet qui explique le Compte Financier Unique.

Chap.	RECETTES	Prévisions 2025	Réalisé en 2025
013	Atténuations de charges	34 220,00	26 274,81
70	Charges à caractère général	238 700,00	325 657,33
73	Impôts & Taxes (sauf 731)	249 873,00	248 939,63
731	Fiscalité Locale	1 754 500,00	1 868 048,72
74	Dotations & Participations	317 500,00	363 499,81
75	Autres produits de gestion courante	33 700,00	60 058,81
76	Produits financiers		15,41
77	Produits spécifiques		260 751,46
78	Reprises sur provisions	2 500,00	2 516,23
	TOTAL RECETTES RÉELLES	2 630 993,00	3 155 762,21
R 002	Résultat reporté	1 218 446,52	1 218 446,52
040	Opé d'ordre transfert entre sections		146 778,74
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 218 446,52	1 365 225,26

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 849 439,52	4 520 987,47
------------------------------	--------------	--------------

Dépenses de Fonctionnement
 Recettes de Fonctionnement
Résultat de l'exercice
 Report N-1
Résultat de clôture

⇨ Résultats de la section d'Investissement

CHAP.	DÉPENSES	Prévisions 2025	Réalisé en 2025
20	Immo incorporelles (sauf 204)	9 200,00	8 765,40
204	Subventions équipement versées	34 836,00	27 936,00
21	Immobilisation corporelles	775 374,00	385 525,80
23	Immobilisations en cours	2 235 050,00	178 317,98
10	Dotations, fonds divers & réserves		0,00
16	Emprunts & dettes assimilées	115 000,00	114 747,31
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 169 460,00	715 292,49
040	Opé d'ordre transfert entre sections		146 778,74
041	Opérations patrimoniales		0,00
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	0,00	146 778,74
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 169 460,00	862 071,23

Dépenses d'Investissement	862 071,23
Recettes d'Investissement	684 298,88
Résultat de l'exercice	-177 772,35
Report N-1	252 141,52
Résultat de clôture	74 369,17

CHAP.	RECETTES	Prévisions 2025	Réalisé en 2025
13	Subventions d'Investissement	673 997,00	9 830,79
16	Emprunts & dettes assimilées	693 000,00	600,00
10	Dotations, Fonds divers & réserve	227 887,48	254 749,49
024	Produit cessions d'immobilisations	286 000,00	
	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 880 884,48	265 180,28
021	Virement du fonctionnement	1 024 845,00	0,00
R 001	Résultat reporté	252 141,52	252 141,52
040	Opé d'ordre transfert entre sections	11 589,00	419 118,60
041	Opérations patrimoniales		0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 288 575,52	671 260,12
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 169 460,00	936 440,40

	Dépenses	Recettes
Reste à Réaliser	396 733,00	550 000,00
	153 267,00	

⇒ Résultats de l'exercice 2025 présentés par la Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 953 671,87	862 071,23
Recettes	3 302 540,95	684 298,88
Résultat de l'exercice N	348 869,08	-177 772,35
Report N-1	1 218 446,52	252 141,52
Résultat Global de l'exercice N	1 567 315,60	74 369,17
Reste à réaliser dépenses		- 396 733,00
Reste à réaliser recettes		550 000,00
Résultat Global de Clôture	1 567 315,60	227 636,17

Analyse des résultats

La maison léguée par Monsieur Jean-Pierre DIDIER à été vendue en 2024 pour 650 000 €, ce montant est compris dans le résultat de clôture.

Conformément au testament, cette somme est destinée à la création d'un espace d'exposition pour la collection « Auguste Allongé » de Monsieur DIDIER, le conseil municipal a donc pris la décision en 2025, de placer cet argent jusqu'à ce que le projet soit finalisé.

⇒ **Résultats de l'exercice 2025 présentés par le Service de Gestion Comptable**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES							I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés							B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N		
I - Budget principal							
Investissement	252 141,52		-177 772,35			74 369,17	
Fonctionnement	1 391 334,00	172 887,48	348 869,08			1 567 315,60	
TOTAL I	1 643 475,52	172 887,48	171 096,73			1 641 684,77	
II - Budgets des services à caractère administratif							
TOTAL II							
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial							
TOTAL III							
TOTAL I + II + III	1 643 475,52	172 887,48	171 096,73			1 641 684,77	

Il est constaté qu'après rapprochement avec le document présenté par la commune, le Service de Gestion Comptable confirme les résultats de l'exercice 2025.

[Monsieur le Maire](#) quitte la salle, [Monsieur Buiron](#) prend la présidence et met [le CFU](#) au vote.

Vote : Unanimité (23 voix pour)
Délibération CM2026_31

9) Affectation du Résultat 2025

Le besoin de financement affiche un montant positif, toutefois il paraît judicieux d'affecter la somme de 500 000 € en section d'investissement. L'affectation du résultat 2025 se présente comme suit :

AFFECTATION du RÉSULTAT de FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement		
A - Résultat de l'exercice		348 869,08 €
B - Résultats antérieurs reportés		1 218 446,52 €
C - Résultat à affecter		1 567 315,60 €
D - Solde d'exécution d'investissement		
⇒ D 001 (<i>besoin de financement</i>)		0,00 €
⇒ R 001 (<i>excédent de financement</i>)		74 369,17 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement		
⇒ Besoin de financement		-396 733,00 €
⇒ Excédent de financement		550 000,00 €
Besoin de financement		
		153 267,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		500 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002		1 067 315,60 €

Vote : Unanimité (23 voix pour)
Délibération CM2026_32

10) Adoption du Budget Primitif 2026

⇒ Section de Fonctionnement

Chap.	DÉPENSES	Budget 2025	Prévisions 2026
011	Charges à caractères générales	956 370,00	821 540,00
012	Charges de personnel	1 635 600,00	1 656 430,00
014	Atténuation de produits	40 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	151 935,52	190 658,60
66	Charges financières	25 050,00	12 000,00
67	Charges spécifiques	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions & dépréciat°	2 550,00	310,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	2 813 005,52	2 727 438,60
023	Virement à la section d'investissement	1 025 000,00	465 000,00
042	Opé d'ordre transfert entre sections	11 434,00	13 451,00
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	1 036 434,00	478 451,00
	TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 849 439,52	3 205 889,60

Dépenses de Fonctionnement
Résultat reporté
Recettes de Fonctionnement

Chap.	RECETTES	Budget 2025	Prévisions 2026
013	Atténuations de charges	34 220,00	37 000,00
70	Charges à caractère général	238 700,00	287 000,00
73	Impôts & Taxes (sauf 731)	249 873,00	249 873,00
731	Fiscalité Locale	1 754 500,00	1 881 000,00
74	Dotations & Participations	317 500,00	297 700,00
75	Autres produits de gestion courante	33 700,00	36 001,00
78	Reprises sur provisions	2 500,00	
	TOTAL RECETTES RÉELLES	2 630 993,00	2 788 574,00
R 002	Résultat reporté	1 218 446,52	1 067 315,60
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 218 446,52	1 067 315,60
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 849 439,52	3 855 889,60

Dépenses	Recettes
3 205 889,60	
	1 067 315,60
	2 788 574,00
3 205 889,60	3 855 889,60

Suréquilibré de 650 000,00

⇒ **Section d'Investissement**

Chap.	DÉPENSES	Budget 2025	Prévisions 2026
20	Immo incorporelles (sauf 204)	9 200,00	8 300,00
204	Subventions équipement versées	34 836,00	44 036,00
21	Immobilisation corporelles	775 374,00	633 184,17
23	Immobilisations en cours	2 235 050,00	2 860 000,00
10	Dotations, fonds divers & réserves		3 000,00
16	Emprunts & dettes assimilées	115 000,00	98 000,00
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES	3 169 460,00	3 646 520,17
041	Opérations patrimoniales		29 000,00
	TOTAL DÉPENSES D'ORDRE	0,00	29 000,00

TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	3 169 460,00	3 675 520,17
------------------------------	--------------	--------------

Dépenses d'Investissement
Résultat reporté
Recettes d'Investissement

Chap.	RECETTES	Budget 2025	Prévisions 2026
13	Subventions d'Investissement	673 997,00	1 563 700,00
16	Emprunts & dettes assimilées	693 000,00	980 000,00
10	Dotations, Fonds divers & réserve	227 887,48	550 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisat°	286 000,00	
	TOTAL RECETTES RÉELLES	1 880 884,48	3 093 700,00
023	Virement du fonctionnement	1 025 000,00	465 000,00
R 001	Résultat reporté	252 141,52	74 369,17
040	Opé d'ordre transfert entre sections	11 434,00	13 451,00
041	Opérations patrimoniales		29 000,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 288 575,52	581 820,17

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 169 460,00	3 675 520,17
------------------------------	--------------	--------------

Dépenses	Recettes
3 675 520,17	
	74 369,17
	3 601 151,00
3 675 520,17	3 675 520,17

Le budget primitif 2026 est donc présenté en suréquilibre et s’articule de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 205 889,60	3 855 889,60
Investissement	3 675 520,17	3 675 520,17
TOTAL du Budget 2026	6 881 409,77	7 531 409,77

Vote : Unanimité (23 voix pour)
Délibération CM2026_33

11) Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2026.

Les propositions sont les suivantes :

Article 65748	Subventions de fonctionnement aux associations	25 690,00 €
	Subvention à l'école maternelle	1 500,00 €
	Subvention à l'école élémentaire (dont classe découverte)	4 570,00 €
Article 657362	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	19 000,00 €

Sport - Animation - Loisirs	Prévisions 2026	Pour mémoire 2025
A Gymnastique Volontaire	1 800,00	1 800,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800,00	800,00
Ami "T"	250,00	250,00
BCL 77 (Badminton)	750,00	750,00
BM Basketball	1 000,00	1 000,00
BM Basketball - Inauguration 3x3	2 000,00	
Club de l'Amitié	550,00	550,00
Cœur des Voix	350,00	350,00
Sub exceptionnelle micro & piano numérique	90,00	250,00
La Cour de Récré	300,00	250,00
Handball Club du Loing	1 100,00	1 100,00
Jardins Familiaux du Clos	250,00	250,00
Judo Club de BM	1 100,00	1 800,00
Jumbo Run des Gâtines	250,00	250,00
Karaté Club de BM	500,00	500,00
Les Passerelles du Loing	500,00	
Les Petits Cartables	2 000,00	
Pro'Bien-Etre	250,00	0,00
Réveil Band (3 représentations)	1 500,00	1 500,00
Subvention exceptionnelle matériel & pupitres	300,00	
Le Rucher	600,00	600,00
Théoréma (remplacée par Passerelles du Loing)		500,00
	16 240,00	12 500,00

Scolaire	Prévisions 2026	Pour mémoire 2025
Subvention coopérative école maternelle	1 500,00	1 500,00
Subvention coopérative école élémentaire	3 000,00	3 500,00
Subvention classe découverte école élémentaire	1 570,00	
	6 070,00	5 000,00

Environnement	Prévisions 2026	Pour mémoire 2025
Les Amis de la Forêt de Fontainebleau	50,00	50,00
Le Gêne	150,00	150,00
	200,00	200,00

Culture & Bibliothèque	Prévisions 2026	Pour mémoire 2025
Festival Contes en Maison (20 rendez-vous)	150,00	150,00
Mots et Bulles (Contée)	250,00	250,00
Spectacle Chez Moi (Festival de Théâtre Bourron-Montigny)	1 800,00	1 800,00
Accords	1 750,00	1 750,00
Les Amis de Bourron-Marlotte	600,00	600,00
Subvention exceptionnelle évènement Marc Bloch	1 000,00	
Les Amis de l'Orgue	550,00	550,00
Les Amis du Château de Bourron	400,00	400,00
Les Amis du Musée de la Mairie	500,00	500,00
Les Grenouilles Anonymes (Festival la Petite Cavale)	2 000,00	2 000,00
L'Atelier	250,00	250,00
	9 250,00	8 250,00

TOTAL SUBVENTIONS 2026 (65748)

Prévisions 2026	Réalisé 2025
31 760,00	25 950,00

Vote : Unanimité (23 voix pour)

Délibération CM2026_34

12) Informations du Maire et des Commissions

Monsieur le Maire indique que pour une parfaite information, chaque commission fait parvenir désormais à tous les membres du conseil municipal, les comptes-rendus de réunion.

Myriam Lott

La nuit des musées dans la nuit du 23 mai 2026, avec une ouverture exceptionnelle de la mairie de 17h00 à 22h00. De 17h00 à 18h00, projection d'un film réalisé par les collégiens qui ont suivi un atelier de montage de cinéma avec une table de montage très ludique et les corpus d'image utilisés étaient les tableaux de la mairie musée. À 20h30 il y aura une mini-conférence sur l'album de gravure « Fontainebleau et ses environs » d'Arthur Heseltine qui a été acquis en 2025, par l'association « Les Amis du Musée ».

Il y a deux ans, une plaque rendant hommage aux personnes déportées avait été déposée, lors de la Commémoration du 8 mai, sans le nom de Jean Humbert car il n'y avait pas la confirmation de l'ONaCVG (*Office National des Combattants et des Victimes de Guerre*). Depuis un arrêté a été publié, son nom a donc été ajouté sur la plaque, en hommage à cet habitant décédé à 22 ans.

Custodio De Faria

La première réunion « Développement économique », le compte rendu a été envoyé aux membres du conseil.

La nouvelle personne de l'urbanisme, Camille Vaucouleur, arrive le 4 mai prochain.

Nathalie Duwez

La commission s'est réunie deux fois. La première, pour faire connaissance et parler des chiffres du budget. La deuxième, pour présenter le conseil enfant et parler de la « classe découverte ». Cette année, deux classes partent en Touraine, c'est un beau voyage dont la commune est co-financier.

Les enfants seront présents à la Commémoration du 8 mai. Les Petits Cartables organisent beaucoup de manifestations dont les bénéfices reviennent aux écoles.

Christophe Colas

La première commission avait pour ordre du jour l'organisation des événements à venir, les questions budgétaires et les subventions. Les échanges ont été riches, constructifs et prometteurs pour la suite, merci aux membres de la commission. Le compte-rendu a été envoyé à tous les élus ainsi que le calendrier des événements.

Catherine Hamel

Lors de la **commission sociale**, dont le compte-rendu sera transmis dans les prochains jours, il a été proposé le dispositif ICOPE. Il s'agit d'un dispositif de prévention de santé et de dépistage pour les plus âgés.

Lors d'un prochain BM Actu, une analyse sera lancée pour les besoins sociaux de la commune.

Cette année des produits locaux seront intégrés dans les colis de Noël des personnes âgées.

Ont été également évoquées, les actions « intergénérationnelles »

Pour la **commission environnement**, il a été abordé les mobilités douces et surtout la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes pour qu'ils se mobilisent lors des journées « forêt belle ».

Yves Petit

La Commission travaux s'est réunie deux fois.

Travaux de voirie

Il est prévu le rebouchage des nids de poules Route des 60 et une partie du CV 03.

Stationnement

Un marquage provisoire va être effectué rue Parmentier afin de ralentir la vitesse. Après en avoir discuté avec les riverains, ils souhaitent permuter le stationnement.

Une étude est en cours Rue Maréchal Foch pour ralentir la vitesse et empêcher les camions de l'emprunter.

Des devis ont été demandés pour la réfection d'une partie de la rue du Général De Gaulle, en particulier devant Poidatz ainsi que le long du terrain de football, rue Duquesne.

Bâtiments

La Toiture du logement d'urgence a été refaite.

Les travaux de l'ALSH avancent bien, le planning est respecté.

Un devis en attente pour le démoussage et la révision de la toiture de l'église.

En cours depuis ce jour les travaux de téléphonie et de fibre, pour raccorder la mairie, la bibliothèque et l'école élémentaire. De ce fait, il n'y aura plus qu'une box pour les trois sites.

Est prévu également le remplacement des centrales d'alarmes des six sites en télésurveillance, puisqu'actuellement c'est un réseau ADSL et que le matériel qui appartient à la commune n'est pas compatible Fibre.

Équipements

La pose de la main courante des nouveaux terrains de basket 3X3 sera faite en régie par les services techniques.

Éclairage public

Le nouveau programme des armoires rue de Chevreul et « La Sittelle » va être commandé. Il s'agit de reproduire la programmation graduelle qui a été faite en fin d'année sur la rue Murger, qui se termine en « clair de lune ».

Nicolas Quénu

Les débats pour recenser le petit patrimoine ont été lancés lors de la première réunion tourisme et patrimoine. Quelques personnes circuleront dans la commune en prenant des photos. Une charte est en cours d'élaboration, l'idée est de fournir un petit opus pour la fin de l'année prochaine au plus tard.

La prochaine réunion sera plus axée sur le tourisme pour avoir une vision sur le long terme.

Catherine Rousseau pour Théo Tonnelier

Deux réunions relatives à la communication ont eu lieu.

Afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour la réalisation du BM Actu, une rencontre avec un nouveau prestataire a été organisée, ce qui permettra de lancer une négociation avec l'ancien et de rafraîchir le magazine.

Il est demandé à chaque commission de bien remonter les informations à publier.

Une discussion a été lancée sur un changement éventuel des panneaux lumineux de la commune et sur une application qui s'installe sur le téléphone portable qui permettra d'échanger avec les habitants.

Plusieurs sujets ont été abordés, notamment le café du Maire, le site internet, des publications sur Facebook et les événements ponctuels.

13) Questions Orales

Marie-Claude Bruder Cauquil

1) Trottoirs :

- Le trottoir de la rue Jules Duquesne - Allée de la Forêt allant de la rue Gambetta au gymnase est spacieux mais hélas recouvert de gravillons en couche épaisse. Il est difficile d'y faire rouler des poussettes ou des déambulateurs et les personnes se déplacent donc sur la route. Peut-on prioriser la réalisation d'un revêtement stable pour cet endroit très fréquenté ?

- Même question pour la portion du trottoir non terminée de la rue de Montesquiou (portion qui va de la zone industrielle au chemin de l'étang). Les voyageurs avec des valises les font rouler sur la rue passante en courbe et où les voitures roulent plutôt rapidement.

Monsieur le Maire dit que c'est dommage de faire les choses plusieurs fois. La rue Duquesne était en terre, il a été demandé de la faire en gravillon et finalement cela ne convient pas. Aujourd'hui ce n'est pas prévu dans le budget mais la demande peut être étudiée.

Pour ce qui est de la rue Blaise de Montesquiou, il a fallu repenser cette partie compte tenu des inondations lors des fortes pluies. Des avaloirs ont été créés, le fossé a été creusé et la CAPF a pris en charge le redimensionnement du puisard. Il est vrai que le « bout » de trottoir restant n'a pas été inscrit au budget.

2) Réfection chaussée :

La portion de la rue Bourgeoise allant de la rue des 4 chemins à la rue des Mathurins n'a jamais été faite. Sa réfection est-elle programmée ? Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une priorité mais comprend que ça l'est pour les riverains. Il en a pris acte, cette demande sera étudiée à l'occasion d'une commission travaux.

3) Problème sanitaire lié aux pigeons :

Les habitants de la rue Murger et des rues aux abords de l'église sont confrontés à la prolifération des pigeons et des nuisances (fientes) qui vont avec, sur les bâtiments, les balcons, les trottoirs !! Il est utile de rappeler que les déjections de ces volatiles transmettent à l'homme des pathologies infectieuses, et représentent un risque de santé publique.

Quelles actions sont envisagées pour limiter ces nuisances ? Monsieur le Maire indique que pour la Rue Murger et la Renaissance, il a repris contact avec Val de Loing Habitat afin qu'ils réalisent des travaux pour que les pigeons ne fassent plus leur nid.

En ce qui concerne l'église, une intervention a été demandée à l'entreprise Aurouze d'intervenir pour que les pigeons ne s'installent pas, coût 8 000 €, mais malheureusement les habitants leurs donnent à manger, ils sont donc revenus.

Monsieur le Maire préconise dans un premier temps, de demander aux administrés par le biais du BM Actu, de ne plus nourrir les pigeons.
L'intervention d'Aurouze avait bien fonctionné, mais il faut désormais étudier une autre solution.

4) Bruits de voisinage :

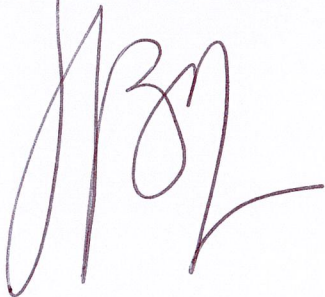
Les habitants souhaitent savoir ce qu'il convient de faire le dimanche lorsque des voisins indécents ne respectent pas les horaires de « l'arrêté portant réglementation sur les bruits de voisinages » (pour rappel, horaires autorisés pour les travaux de bricolage et de jardinage de 10h à 12h). **Monsieur le Maire répond qu'il s'agit malheureusement d'incivilité et qu'il faut appeler le 17.**

L'arrêté fixant les horaires sera de nouveau publier dans le prochain bulletin.

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ?
L'ordre du jour étant épuisé, il remercie les Conseillers Municipaux.

**La séance est levée à
22h30**

Jean BRÉGÈRE-MAILLET
Secrétaire de Séance



Vitor VALENTE
Maire,

